

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC)

Groupe GFI Informatique

Septembre 2009

1. Description de la stratégie du Groupe à horizon 2012 et ses effets prévisibles sur les filières/branches, les métiers et les compétences.

2. Cartographie initiale des métiers et des compétences(ou savoir-faire) existants dans le Groupe (inventaire):

- Métiers « techniques » : conseil, intégration d'ERP, infrastructure et production, ingénierie...
- Métiers « non techniques » : RH, finance, logistique, qualité
- Implantations juridiques, géographiques et dénombrement
- Age, ancienneté, sexe

3. Diagnostic (lecture de la cartographie par le prisme de la stratégie) permettant de déterminer :

- les métiers et compétences(ou savoir-faire) pouvant être considérés comme menacés,
- les métiers et compétences (ou savoir-faire) émergents,
- les métiers et compétences (ou savoir-faire) en expansion (forte, moyenne)
- les métiers et compétences (ou savoir-faire) de type « fond de commerce »

4. Mise en œuvre des dispositifs et outils visant à mettre harmonieusement en adéquation les salariés avec les évolutions prévues :

- Entretien annuel d'évaluation
- Entretien professionnel
- Entretien professionnel de 2ème partie de carrière
- Observatoire des métiers doté de moyens de fonctionnement
- Plan de formation et ses moyens de formation (période de professionnalisation, DIF avec abondement, VAE, etc).
- Passerelles entre les métiers
- Mesures d'encadrement de la mobilité notamment géographique
- Bilan de compétences
- Bilan professionnel...

5. Dispositions particulières pour certaines populations spécifiques

- Jeunes embauchés : tutorat, intégration
- Salariés « seniors » (50 ans et plus) :
 - protection accrue de la santé des salariés : volontariat pour l'exercice des métiers pénibles et/ou des temps de déplacement « importants », possibilité de temps partiel,
 - accès prioritaire à la formation (objectifs à chiffrer)
 - > entretien de fin de carrière
 - > retraite progressive
 - > taux d'emploi (objectif à chiffrer)
 - rachat des trimestres d'assurance vieillesse pour années d'études ou années incomplètes
- Femmes :
 - conditions de retour après un arrêt pour maternité ou adoption : -formation, réajustement de salaire, accès facilité au temps partiel et possibilité de cotisation sur la base d'un temps plein
 - accès à la formation
- Représentants du personnel : « contrat d'engagement social » et évolution professionnelle

6. Commission de suivi de l'accord GPEC :

Réunion annuelle, révision éventuelle du plan stratégique, mise à jour de la cartographie (à disposition de tous les salariés), indicateurs....

 ${\underline{\sf NB}}$: les fonctions de la commission de suivi pourront être tenues par l'observatoire des métiers.